

LE PROGRAMME D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTS DU BUREAU DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE

Ce programme d'échanges permet aux étudiants de l'UBS de poursuivre leurs études pendant un semestre ou une année dans un établissement québécois partenaire du programme en bénéficiant des avantages suivants :

- Exonération des droits de scolarité de l'université d'accueil,
- Maintien de l'inscription à l'UBS, vous devez vous réinscrire à l'UBS avant votre départ,
- Validation des crédits obtenus dans l'université d'accueil,
- Maintien de la bourse sur critères sociaux pour les boursiers pendant le séjour au Québec,
- Maintien de la couverture sociale.

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Tout étudiant candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir effectué l'équivalent d'au moins une année d'études à temps plein dans le programme auquel il sera inscrit pendant son séjour au Québec,
- Obtenir auprès de l'université d'attache l'approbation du programme de cours qu'il compte suivre à l'université d'accueil,
- Posséder un dossier académique solide,
- Maîtriser la langue de l'université d'accueil (français - anglais),
- Assumer les frais de transports et de séjour au Québec.

Important : Chaque université québécoise spécifie ses conditions d'admission sur le site du BCI. La sélection est gérée par l'université québécoise en fonction de la qualité académique du candidat et dans la limite des places disponibles.

COMMENT SE DÉROULE LA PÉRIODE DE MOBILITÉ ?

CANDIDATURE

L'étudiant désireux de poser sa candidature au programme d'échanges doit remplir un formulaire de demande de participation via le site du programme d'échanges :

<http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>

PROGRAMME D'ÉTUDES

Le candidat doit consulter les sites Internet des universités québécoises afin d'élaborer un programme d'études.

Ce dernier devra être soumis à l'approbation du directeur d'études de sa filière à l'UBS.

ASSURANCE MALADIE

En vertu de l'entente de coopération franco-québécoise, conclue en 1986, l'étudiant qui participe à ce programme d'échange bénéficie, sans frais additionnels, de la protection médicale offerte par la RAMQ (Régie d'Assurance Maladie du Québec).

Le formulaire approprié est le SE. 401. Q.106, à télécharger sur le site de la CPAM.

Ce formulaire sera également complété par l'université d'origine (SAI).

L'étudiant doit conserver ce formulaire et le remettre dès son arrivée à la RAMQ à Montréal ou à Québec.

VISA ÉTUDIANT

Depuis le 28 juin 2002, suite aux modifications de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés du Canada, un étudiant effectuant une session d'une durée inférieure à 6 mois est exempté de demander un Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) et un permis d'études.

Cependant, si l'étudiant décide de se prévaloir de cette exemption, il ne pourra travailler sur le campus ni faire un stage. De plus, s'il décidait de prolonger la durée de son séjour d'études de plus d'un semestre, il se verrait dans l'obligation de demander le CAQ et le permis d'études et donc de sortir des frontières canadiennes afin de faire valider ces documents par un agent des douanes.

Il convient de noter que depuis 2015, les citoyens étrangers désirant se rendre au Canada doivent demander une Autorisation de Voyage Électronique (AVE).

Pour présenter une demande d'AVE, il faut avoir un passeport valide, une carte de crédit ou une carte de débit valide et une adresse électronique. Remplir la demande ne prendra que quelques minutes. Des frais de 7 \$ CAN s'appliquent. Une AVE approuvée demeure valide pour un maximum de cinq ans.

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/ave/demande.html>

Il appartient à l'étudiant de vérifier sur le site du Gouvernement du Canada s'il doit fournir ses données biométriques (empreintes digitales et photo) :

<http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp>

Pour un séjour de plus de 6 mois au Québec, il faut obtenir un Certificat d'Acceptation du Québec : le CAQ

Le dossier à compléter est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation/index.html>

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Muni d'un CAQ et des documents demandés, l'étudiant doit enfin soumettre une demande de permis d'études.

Le dossier à compléter est disponible sur le site du Gouvernement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp>

L'AVE est délivrée au même moment que le permis d'études.

CALENDRIER

- **13 décembre 2019** : date limite de saisie des demandes sur Internet : <http://www.univ-ubs.fr/fr/formulaires/demande-de-sejour-d-etudes-a-l-etranger.html>
- **17 décembre 2019** : date limite de dépôt au SAI des pièces complémentaires en double exemplaire afin d'obtenir un code d'accès pour saisir son dossier sur le site PEE : <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>
- **24 janvier 2020** : date limite de dépôt au SAI des dossiers de candidatures
- **Mars 2020** : transmission, par le SAI, des dossiers des étudiants aux universités québécoises
- **Mars - Avril - Mai 2020** : étude du dossier par les universités sélectionnées par l'étudiant, en vue de l'admission
- **Mai - Juin 2020** : envoi des réponses à l'étudiant par les universités sélectionnées

Dès réception de la lettre d'admission l'étudiant devra :

- ✓ **informer le SAI et son directeur d'études à l'UBS de son admission au Québec,**
- ✓ **confirmer son choix à l'université d'accueil.**

- **Mai-juin-juillet 2020** : réunions préparatoires avant le départ (**présence obligatoire**)
- **31 août 2020** : Dépôt des dossiers de mobilité et des demandes de bourses au SAI
- **Fin septembre 2020** : Répartition des bourses de mobilité par le conseil des relations internationales de l'UBS
- **Octobre 2020** : 1^{er} versement de la bourse de mobilité sous réserve de réception des documents contractuels signés de toutes les parties : attestation d'arrivée, contrat d'études.

ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES QUEBECOIS PARTICIPANTS

Université Bishop's	http://www.ubishops.ca/
Université Laval	http://www.ulaval.ca/
Université de Sherbrooke	http://www.usherb.ca/
Ecole Nationale d'Administration Publique	http://www.enap.quebec.ca/
Ecole de Technologie Supérieure	http://www.etsmtl.ca/
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	http://www.uqat.quebec.ca/
Université du Québec en Outaouais	http://uqo.ca/
Université du Québec à Montréal	http://www.uqam.ca/
Université du Québec à Rimouski	https://www.uqar.ca/
Université du Québec à Trois-Rivières (sauf Génie Industriel et Génie Mécanique : candidature via l'accord bilatéral de coopération entre l'UQTR et l'UBS)	http://www.uqtr.quebec.ca/



